Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

République Française - Liberté, égalité, fraternité
Département du Val d'Oise

Délibération n° DL2018-04-04_14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers :	**L'an deux mille dix-huit, le QUATRE AVRIL, à vingt heures et trente minutes,**
en exercice..... 61 présents..... 49 procurations..... 6 absents 6	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 29 Mars 2018 et par affichage du 29 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de **M. Luc STREHAIANO**, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Etaient présents :

• *Andilly* :	**Daniel FARGEOT,**
• *Attainville* :	**Odette LOZAÏC,**
• *Bouffémont* :	**Claude ROBERT, Michel LACOUX,**
• *Deuil-la Barre* :	**Muriel SCOLAN, Michel BAUX** *(à partir du rapport n° 10)*, **Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,**
• *Domont* :	**Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,**
• *Enghien-Les-Bains* :	**François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,**
• *Ezanville* :	**Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,**
• *Groslay* :	**Joël BOUTIER, Christine MORISSON,**
• *Margency* :	**Christian RENAULT,**
• *Moisselles* :	**Véronique RIBOUT,**
• *Montlignon* :	**Alain GOUJON,**
• *Montmagny* :	**Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,**
• *Montmorency* :	**Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,**
• *Piscop* :	**Christian LAGIER,**
• *Saint-Brice-sous-Forêt* :	**Alain LORAND, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,**
• *Saint-Gratien* :	**Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Natacha VIVIEN,**
• *Saint-Prix* :	**Jean-Pierre ENJALBERT, Gérard BOURSE,**
• *Soisy-sous-Montmorency* :	**Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWEZYK, François ABOUT, Laura BEROT,**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :
Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Paul-Edouard BOUQUIN à Jean-François AYROLE, Philippe SUEUR à Joël BOUTIER, Fabienne PINEL à François ROSE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO, Jean-Claude LEVILAIN à Julien BACHARD,

Absents : **Michel BAUX** *(aux rapports n° 1 à 9)*, **Jérôme CHARTIER, Marc POIRAT, François DETTON, William DEGRYSE, Didier LOGEROT, Anne BERNARDIN,**

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET est désignée pour remplir cette fonction.

HABITAT – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL

OBJET - SUBVENTIONNEMENT DE L'OPERATION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX A DEUIL-LA-BARRE, (DOSSIER H18-005)

H.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20180404-DL2018-04-04_14
-DE
Date de télétransmission : 10/04/2018
Date de réception préfecture : 10/04/2018

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil de Communauté a mis en place un soutien à la production de logements sociaux venant s'ajouter à l'inventaire SRU sur l'ensemble des communes membres de Plaine Vallée.

Une convention type a été approuvée engageant contractuellement le bénéficiaire à respecter les critères de subvention et la communauté d'agglomération Plaine Vallée à verser la subvention selon les modalités prévues.

La SA HLM Plaine de France envisage l'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux à Deuil-La Barre. Il est prévu
3 PLS, 3 PLUS et 4 PLAI, situés au 29 avenue de la Division Leclerc.

Les critères de subventionnement autorisent le financement à hauteur de 40 000 €.

Dès lors. il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le soutien financier de la communauté d'agglomération à hauteur de 40 000 € et d'autoriser le Président à signer la convention.

Tel est l'objet de la présente délibération.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 et suivants,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1er janvier 2016,

VU la délibération n°19 du 18 mai 2016 engageant la procédure d'élaboration du PLHI couvrant l'ensemble du périmètre de Plaine Vallée,

VU la délibération n°12 du 28 juin 2016 instaurant un soutien à la production de logements sociaux sur l'ensemble des communes de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre le soutien à la production de logements sociaux pour répondre aux objectifs de la loi SRU sur l'ensemble du territoire de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par la SA HLM Plaine de France pour l'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux dont 3 PLS, 3 PLUS et 4 PLAI au 29 avenue de la Division Leclerc à Deuil-la-Barre,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du 12 mars 2018,

CONSIDERANT l'avis favorable à la majorité des membres de la Commission des Finances et de l'Administration Générale du 28 mars 2018,

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20180404-DL2018-04-04_14
-DE
Date de télétransmission : 10/04/2018
Date de réception préfecture : 10/04/2018

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré par 53 voix Pour et 2 Abstentions,

ARTICLE 1 : ACCORDE la participation de la communauté d'agglomération à l'opération de la SA HLM Plaine de France pour l'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux dont 3 PLS, 3 PLUS et 4 PLAI au 29 avenue de la Division Leclerc à Deuil-La Barre.

ARTICLE 2 : FIXE le montant de la subvention à hauteur de 40 000 €.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention avec la SA HLM Plaine de France, ainsi que tout acte afférent à la participation financière de la communauté d'agglomération à cette opération.

ARTICLE 4 : DIT que cette subvention concerne l'autorisation de programme n° 20180001 et que les crédits de paiement sont inscrits au compte 70/20422 du budget primitif 2018.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,

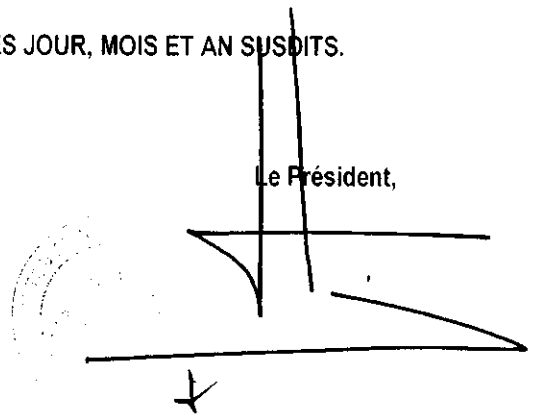

Acte publié ou notifié le 16/04/2018
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20180404-DL2018-04-04_14-DE
Date de télétransmission : 10/04/2018
Date de réception préfecture : 10/04/2018

Acte à classer

DL2018-04-04_14

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-10T16-56-05.00 (MI210424948)

Identifiant unique de l'acte :
095-200056380-20180404-DL2018-04-04_14-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Programme Local de l'Habitat Intercommunal : S[illegible]ent de l'opération de 10 logements sociaux à Deuil-[illegible]arre - Dossier H18-005

Date de décision : 04/04/2018

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Acte : 14_PLHI_Subv 10 lgts Deuil_H18-005.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **10/04/18** à **16:55**	Par **SPECQ Nadege**
Transmis	Date **10/04/18** à **16:56**	Par **SPECQ Nadege**
Accusé de réception	Date **10/04/18** à **18:00**	